

témoigner sa reconnaissance à sainte Anne pour des faveurs signalées obtenues.

A. G. MOREAU, Ptre.

24 mars 1884.

PITTSFIELD, N. H.—Conformément à une promesse solennelle, prise lors d'un accident à mon enfant, je m'exécute. Cet enfant s'est fracturé un bras, démis l'épaule, et d'après le témoignage unanime des médecins, l'enfant devait rester infirme, le bras croché. Ce témoignage d'experts m'a tellement frappée que je décidai, sur-le-champ, de faire plusieurs choses, entre autres, de faire publier le fait si sainte Anne m'exauçait. En dépit de l'autorité médicale, mon enfant est complètement guéri et son bras est aujourd'hui à l'état normal. Sainte Anne a opéré miraculeusement, et je tiens à publier ce fait pour deux raisons, savoir : la gloire de sainte Anne et l'acquit de ma promesse.—Dame WILLIAM THÉRIAULT.

19 mars 1894.

ST-AUGUSTIN.—L'été dernier, notre petite fille fut atteinte d'une maladie grave et nous promîmes à sainte Anne, si nous obtenions sa guérison, de la faire publier dans les Annales. Aussitôt après cette promesse, l'enfant alla mieux, et elle est aujourd'hui très bien.

Gloire, honneur et reconnaissance à la Bonne sainte Anne !—ARTHUR CÔTÉ.

6 février 1894.

La personne qui a signé cet écrit est digne de confiance.—F.-X. BÉLANGER, Ptre, Curé.

St-Augustin, 7 février 1894.

SAINT-SÉVÈRE.—Guérison obtenue.—E. D.

1er février 1894.